

Saint -Martin -d'Hères, le 20 octobre 2017

Madame la Présidente de l'Université Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres du Conseil
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

vendredi 27 octobre 2017

à 08h00

**Salle Jacques Cartier
Maison des langues et des cultures (rez-de-chaussée)
Avenue Centrale
Domaine Universitaire
Saint Martin d'Hères**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations**
- 2. Approbation du compte-rendu des séances 29 juin 2017, du 11 juillet 2017 et du 26 septembre 2017**
- 3. IDEX : bilan à un an**
- 4. Affaires institutionnelles**
Nomination d'un VP Développement des recherches en sciences humaines et sociales
- 5. Affaires financières**
 - 5.1 Budget rectificatif n° 2
 - 5.2 Consolidation des comptes 2016 (UGA, Floralis et fondation)
 - 5.3 Prise de participation au sein de Floralis au titre de la recapitalisation

- 5.4 Autorisation de signer un marché portant sur le lot 15 "équipements scénographiques" concernant l'opération "Construction de la Maison de la Création et de l'Innovation"
- 5.5 Reprise des écoles de sport
- 5.6 Remises gracieuses, cotisations et tarifs
- Remises gracieuses
 - Cotisations aux EIT KIC Raw Materials et EIT Health
 - Tarifs de formation (faculté de médecine, faculté de pharmacie, UFR ARSH, faculté d'économie, ESPE)
 - Tarifs des écoles européennes HERCULES, ERCA et ESONN
 - Tarifs de l'école d'hiver Promising en management de la créativité 2018

6. Projet stratégique : bilan à un an

7. Ressources humaines

- 7.1 Avis sur les montants et les critères PEDR : campagnes 2017 et 2018
- 7.2 Avis sur les montants PEDR pour distinction scientifique

8. Patrimoine

- 8.1 Dossiers d'expertise immobilière relatifs aux opérations "smart campus humanités et langues" et "smart campus formation"
- 8.2 Autorisation de vente d'immeubles
- 8.3 Tarification de la mise à disposition de locaux

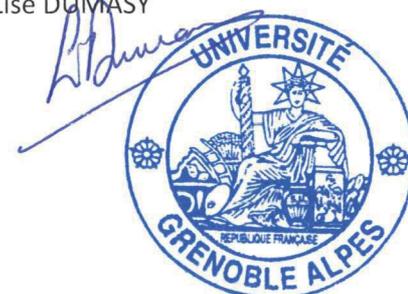
9. Questions diverses

J'attire votre attention sur le fait que le point 5.1 de l'ordre du jour requiert le quorum physique

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Lise DUMASY



PROCURATION

Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes

Je soussigné(e).....
donne procuration à.....
pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil d'Administration du **27 octobre 2017**.

Fait à Saint- Martin-d'Hères, le

Signature

NB :

- Cette procuration est à remettre à la personne de votre choix qui doit impérativement être membre du CA (sans distinction de collège) ou à transmettre par mail à daji-service-institutionnel@univ-grenoble-alpes.fr en amont de la réunion.
- Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.